

RÉUNION DU 3 JUIN 2013

Convocation : 28 mai 2013

Affichage : 5 juin 2013

L'an deux mille treize, le trois juin, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le vingt-huit mai, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence d'Yves HAIRON, Maire.

Etaient présents : HAIRON Yves, GONZATO Elisabeth, FLEURY Gilbert, COTTEBRUNE Serge, COLARD Antoinette, DUPONT Olivier, FEUILLIE Claude, LEPORTIER Patrick, NÉE Marcel, OLIVIER Christine, PASQUIER Marie-Hélène, ROINÉ Philippe.

Absents excusés : BARBÉ Stéphane (procuration à COTTEBRUNE Serge), TRAVERS Régine (pouvoir donné à HAIRON Yves).

Absente : GALBADON Thérèse.

Secrétaire de séance : NÉE Marcel.

Début de la séance : 20H30

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Nomination d'un avocat. A l'unanimité, la proposition est acceptée.

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 16 avril 2013, et le rajout de « Marie-Hélène PASQUIER » dans la liste des présents, celui-ci est adopté à l'unanimité.

URBANISME

Déclarations préalables :

- BOURDIER Samuel – 18 Les Corbières : Construction d'un mur de clôture.
- ADRIX David – 61 Les Corbières : Construction d'un mur de clôture.
- LAMOTTE Franck – 39 La Cour : Pose de panneaux photovoltaïques
- MARGUERITTE Valéry – 36 Les Amonteux : Démolition et reconstruction d'un abri de jardin.

Permis de Construire :

- LEFRAND Sébastien et Séverine – 6B Gravelle de Haut : Construction d'une maison.
- PICHON Anthony et LEBREDONCHEL Honorine – 15 Les Jardins de la Mairie : construction d'une maison.

Certificats d'Urbanisme :

- SELAS GEOMAT – La Gravelle de Haut : Division de parcelle pour création de quatre parcelles constructibles.

Courrier Mme Dubost : Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier d'une propriétaire de la commune demandant que la zone inondable mentionnée sur le PLU au niveau de la Gravelle de Haut soit modifiée. Un courrier de réponse leur avait déjà été adressé lors de la deuxième modification du PLU, approuvée en janvier. Le conseil maintient sa position et un courrier lui sera à nouveau adressé en ce sens.

NOMINATION D'UN AVOCAT

Dans le cadre d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen demandant le retrait de l'arrêté de Permis de Construire accordé à la S.P.A., l'assemblée décide de nommer Maître Clément CAVELIER.

PROGRAMME VOIRIE 2013 : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Un appel d'offres a été lancé par voie de presse pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection de chemins communaux. Trois cabinets ont répondu à cet appel :

<u>Candidat</u>	<u>Montant HT de la mission</u>	<u>Note relative au prix</u>	<u>Note technique</u>	<u>Note globale</u>
ACEMO	3895 €	40 / 40	60 / 60	100 / 100
TECAM	5750 €	27.09 / 40	35 / 60	62.09 / 100
Cabinet DROUET	3900 €	39.95 / 40	47 / 60	86.95 / 100

L'assemblée, à l'unanimité, décide de retenir la proposition d'ACEMO, pour un montant de 3895 € HT. Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents relatifs à ce dossier.

VOIES DE SUBSTITUTION A LA RN 13

Dans le cadre de la mise aux normes autoroutières de la RN 13, un nouveau projet de voie de substitution à la RN 13 est présenté par les services de l'État. Celui-ci a l'avantage d'éviter de trop gros travaux de remblaiement entre la route permettant d'accéder au centre équestre et le « Coignet ». Sur la partie ouest de la RN 13, un accès aux deux habitations est prévu, évitant ainsi tout accès direct sur la 2x2 voies, ce qui satisfait également les riverains. L'assemblée approuve cette proposition.

CRÉATION DE DEUX RONDS-POINTS SUR LA ZA CLAUDE CHAPPE

Les travaux ont débuté avec un peu de retard, en raison de la découverte par ERDF d'un câble souterrain à déplacer. Cela devrait occasionner du retard sur la réception des travaux.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique à l'assemblée que deux dépenses seront à prévoir sur l'exercice 2013 :

- Remplacement de la borne à incendie, qui est de la compétence du Maire, et pour laquelle un devis a été proposé par Cauvin TP à hauteur de 1850 € HT.
- Pose de fourreaux pour le passage de câbles électriques en vue de la pose future de candélabres, ce qui évitera d'endommager de la voirie nouvellement créée.

L'assemblée, estimant que ces problèmes de sécurité ne peuvent être éludés, valide ces deux propositions du Maire et l'autorise à signer le devis avec bon pour accord de « Cauvin TP ». Une décision modificative sera prévue en ce sens lors de la prochaine réunion.

VOIRIE

- Eaux usées à la Croix Dubost : Les travaux ont été effectués sur Tollevast, il reste seulement les finitions à prévoir sur les bas-côtés. Par ailleurs, la pompe de refoulement de Hardinvast à l'origine de ces problèmes a été changée.

RÉNOVATION DE LA MAISON DU SONNEUR : ATTRIBUTION DES LOTS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le mardi 14 mai 2013 afin d'ouvrir les enveloppes concernant les offres émises pour les travaux de rénovation de la Maison du Sonneur, décomposés en neuf lots.

Au vu du rapport de M. Jack De La Llave, architecte agréé, la Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Municipal de retenir les entreprises suivantes :

<u>N°</u>	<u>LOT</u>	<u>ENTREPRISE</u>	<u>MONTANT H.T.</u>	<u>OPTIONS H.T.</u>
1	Démolition – Gros œuvre – Carrelage Faïence	LEDUC S.A.S.	159 679,42 €	
2	Charpente bois	Menuiserie LEPETIT Daniel S.A.S.	13 933,00 €	
3	Couverture en ardoises	LEDUC S.A.S.	27 909,96 €	
4	Menuiseries extérieures	ASC ROBINE	22 656,00 €	3 868,00 €
5	Menuiseries intérieures – Plâtreries sèches – Plafonds suspendus	LEFER	53 268,34 €	1 782,00 €
6	Plomberie – Sanitaires – Chauffage gaz	Stéphane KRYSTEK	28 697,00 €	
7	Électricité – Ventilation des locaux	Sté LEFEVRE	31 725,32 €	1 569,54 €
8	Peinture	PIERRE S.A.S.	10 289,97 €	
9	Équipements cuisine	COTENTIN FROID CUISINE	21 624,39 €	1 860,00 €

Le Conseil Municipal accepte la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et attribue les lots aux entreprises ci-dessus.

Le Conseil décide d'inclure aux travaux les quatre options :

- lot 4 : Stores intérieurs de protection solaire,
- lot 5 : Soffites – bandeaux d'éclairage,
- lot 7 : Musique amplifiée,
- lot 9 : Équipement complémentaire hotte extraction plonge.

Le montant total du marché s'élève donc à 378 863,04 € Hors Taxes.

La Maison du Sonneur sera louée pour la dernière fois dans sa configuration actuelle le weekend du 15 et 16 juin, puis elle sera vidée les 17 et 18 juin, avant que les travaux de désamiantage ne débutent le mercredi 19 juin.

NOUVELLES MODALITÉS DE COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de la C.C.D.D. pour la nouvelle composition du conseil communautaire, qui se présente ainsi :

Communes	Population municipales authentifiées	Répartition de 26 sièges à la proportionnelle	Répartition de 26 sièges Application de l'arrondi
Couville	970	3,40	3
Hardinvast	896	3,14	3
Martinvast	1189	4,17	4
Nouainville	448	1,57	2
Saint Martin le Gréard	434	1,52	2
Sideville	566	1,98	2
Teurthéville-Hague	915	3,21	3
Tollevast	1198	4,20	4
Virandeville	804	2,82	3
	7420		26

MODIFICATION DES STATUTS DE LA C.C.D.D. : PRISE DE COMPÉTENCE PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

L'assemblée, à l'unanimité, décide de confier à la Communauté de Communes la compétence Tourisme.

ASSOCIATION LES TROIS DÉESSES

Une réunion s'est tenue le 21 mai, lors de laquelle le choix du mobilier bois a été présenté. Il a aussi été indiqué que l'association prendrait à sa charge les frais de réalisation du topoguide.

Le mode de fonctionnement sera amené à changer avec la prise de la compétence tourisme de la Communauté de Communes de Douve et Divette. Suite à cela, les communes seront amenées à payer les aménagements réalisés à leur demande sur leur territoire.

L'élaboration du topoguide a avancé, et chaque commune doit rendre sa proposition de présentation pour le mardi 4 juin. Serge COTTEBRUNE présente le projet, qui est validé par l'assemblée.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Tirage au sort des jurys d'assises : Le lundi 10 juin se tiendra en mairie de Tollevast le tirage au sort des jurys d'assises pour les communes de Hardinvast, Martinvast, Saint-Martin le Gréard, Couville et Tollevast.
- Logement du Presbytère : Il est désormais vacant, et sera libre à la location à compter du 1^{er} août. Le montant du loyer est fixé à 470 €, des papiers seront déposés dans les boîtes à lettres, et l'information sera transmise également via le site internet.
- Prochaine réunion : La prochaine réunion se tiendra le lundi 1^{er} juillet.

Fin de la séance : 23h20